

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2012

Révision : 25.06.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *DERMANET*
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Crème nettoyante sans solvant avec abrasif*
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
LUBRO SAS
Parc d'activité Bernard Vergnaud
3 rue Henri Becquerel
93274 SEVRAN CEDEX
TEL : 01.43.85.10.10
- **Service chargé des renseignements:** *fds@lubro.fr*
- **Numéro d'appel d'urgence:**
CENTRES ANTI POISONS :
PARIS tel : 01.40.05.48.48
LYON tel : 04.72.11.69.11
MARSEILLE TEL : 04.91.75.25.25

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** *Néant.*
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Produit non classé en tant que préparation dangereuse selon la législation en vigueur.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
*Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.*
- *Produit conforme aux directives cosmétiques européennes en vigueur.*
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:** *Mélanges*
- **Description:**
Mélange aqueux de savons d'acides gras, tensioactifs non ioniques, tensioactifs anioniques, agents hydratants, épaississant, abrasif, parfum et conservateur.
- **Composants dangereux:** *Aucun*
- **Indications complémentaires:**
*Pour plus de précisions sur la composition du produit, se référer à la liste INCI (Nomenclature Internationale des Ingrédients Cosmétiques) présente sur l'étiquette ou l'emballage même du produit.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2012

Révision : 25.06.2012

Nom du produit: **DERMANET**

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:** Le produit n'est pas irritant pour la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Empêcher le sujet de se frotter les yeux. Appliquer éventuellement un collyre approprié. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne rien donner à boire. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications:**
Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir un maximum de produit pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Les résidus peuvent être absorbés sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)
- **Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter d'appliquer le produit sur une peau irritée ou présentant des lésions. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique.
Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit avec le nouveau contenant et l'identifier clairement.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
DLU : 30 mois - Durée d'utilisation maximale conseillée après ouverture du conditionnement : 12 mois
- **Température de stockage recommandée:** de 0°C à 40°C

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2012

Révision : 25.06.2012

Nom du produit: **DERMANET**

(suite de la page 2)

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Protection des yeux:** Éviter tout contact du produit avec les yeux.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - Forme: Crème
 - Couleur: Blanchâtre
- **Odeur:** Citron
- **valeur du pH à 20°C:** 8,3 (à 5% dans l'eau)
- **Point d'inflammation:** Non déterminé ou non applicable
- **Densité à 20°C:** 0,98
- **Solubilité dans l'eau:** Partiellement soluble
- **Viscosité:**
 - Dynamique à 20°C: 17 Poises
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Aucune en particulier
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Possibilité d'une irritation légère et passagère

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2012

Révision : 25.06.2012

Nom du produit: **DERMANET**

(suite de la page 3)

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Possibilité de troubles digestifs en cas d'ingestion

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Le produit n'est pas classé "Dangereux pour l'environnement" - Pour plus d'informations, se référer aux fiches de données de sécurité des substances présentes.
- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG | néant |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, IMDG | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG | |
| · Classe | néant |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG | néant |
| · Dangers pour l'environnement: | |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2012

Révision : 25.06.2012

Nom du produit: DERMANET

(suite de la page 4)

15 Informations réglementaires

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel